

## **Nomologie comme astuce de positionnement dans le discours politique. Analyse du texte de l'Accord-cadre entre le Saint-Siège et la RDC**

## **Nomology as a positioning trick in political discourse. Analysis of the text of the Framework agreement between the Holy See and DRC**

**Jean-Claude UNYUTHOWUN UBEGIU**  
Doctorant en Communications Sociales à l'UCC

**Date de soumission :** 07/06/2022

**Date d'acceptation :** 17/08/2022

**Pour citer cet article :**

UNYUTHOWUN UBEGIU J.-C. (2022) «Nomologie comme astuce de positionnement dans le discours politique. Analyse du texte de l'Accord-cadre entre le Saint-Siège et la RDC», Revue Internationale du Chercheur «Volume 3 : Numéro 3» pp : 425 – 440

## Résumé

Ce texte pose la question de savoir comment les partenaires de communication du discours « Accord-cadre entre le Saint-Siège et la RDC sur les matières d'intérêt commun » ont convoqué les éléments de communication pour harmoniser leurs relations. Il postule qu'ils s'y sont pris en s'inscrivant dans ce discours sur fond d'un « champ positionnel nomologique » où chacun renforce son identité et ses valeurs au détriment de l'autre. L'objectif est à la fois théorique et pratique. En effet, l'article explique, d'une part, comment un texte diplomatique place les enjeux stratégiques des partenaires dans l'implicite et, d'autre part, comment les relations inférées sont soit asymétriques soit complémentaires. Il montre, en outre, comment, dans un accord, on gagne ou perd ses intérêts pour avoir joué au sage ou à la dupe. L'article utilise la méthode d'analyse qualitative par contextualisation, déployée dans la théorie de l'énonciation complétée par le schéma actanciel. L'articulation de cette méthodologie permet de découvrir que meilleur stratège est le partenaire qui sait se servir de l'autre comme objet de sa quête en travaillant sur les valeurs implicites exclusives auxquelles il a fait correspondre les valeurs explicites concurrentes pour obtenir l'effet attendu. D'où l'essai de théorie de la praxéologie nomologique.

**Mots clés :** Accord-cadre, Saint-Siège, RDC, valeurs exclusives et concurrentes, autonomie et hétéronomie.

## Abstract

This text raises the question of how the communication partners of the discourse «Framework agreement between the Holy See and DRC on matters of common interest » summoned the elements of communication to harmonize their relations. It postulates that they went about it by inscribing themselves in this discourse against the background of « nomological positional field » where everyone reinforces his identity and values to the detriment of the other. The goal is both theoretical and practical. It explains how a diplomatic text places the strategic issues of partners in involvement and how the infuriated relationships are either symmetrical either complementary. The article shows how in an agreement, we win for playing with wise or dupe. The article uses the method of qualitative analysis by contextualization, deployed in the theory of enunciation supplemented by the actencial schema. The articulation of this methodology has made it possible to discover that the best strategist is the partner who has been able to use the other as the object of his quest by working on the exclusive implicit values to which he has matched the competing explicit values in order obtain the effect expected. From there, the meaning « nomological praxeology ».

**Key words :** Framework agreement, Holy See, DRC , exclusive and cometing values, autonomy and heteronomy.

## Introduction

Le Saint-Siège et la République Démocratique du Congo ont signé un Accord-cadre le 20 mai 2016. Cet accord-cadre porte sur les matières dites « d'intérêt commun ». Il vise, selon les préambules, une collaboration harmonieuse entre ces deux sujets de droit international et ce, au bénéfice de la population. Le questionnement est le suivant: « Pourquoi les partenaires n'ont-ils signé cet accord-cadre qu'en 2016 alors que ce qu'ils appellent *matières d'intérêt commun*, qui en constituent les enjeux, a fait l'objet de leur collaboration depuis l'avènement de la RDC comme Etat moderne? En quels termes se pose, de manière nouvelle, le problème de l'harmonisation de cette relation ? » De ce questionnement jaillit la question de recherche ci-après : « Quelles sont les rationalités stratégiques qui ont guidé les protagonistes de cet accord-cadre dans ce qu'ils appellent *harmonisation de leurs relations* ? »

Nous postulons que chaque protagoniste de cet accord-cadre s'y est pris en s'inscrivant dans le discours selon une posture nomologique qui renforce son positionnement sur la scène politique et ce, au détriment de celle de l'autre. L'agencement des énoncés aurait alors servi d'instrument opérationnel pour conforter ce positionnement.

Nous nous appuyons sur la théorie de l'énonciation et la théorie actancielle pour vérifier cette hypothèse. Notre effort, dans ce travail, consiste à ressortir comment les éléments du cadre énonciatif ont été agencés par chacun d'eux pour renforcer ses intérêts, son identité et ses valeurs au détriment de ceux de l'autre. Nous employons principalement la technique d'analyse qualitative par contextualisation (Paillé & Muchielli, 2012).

Le texte commence par un focus sur les déterminants méthodologiques. Il se poursuit dans une analyse du corpus dans une perspective plus qualitative que quantitative et se termine par ce que nous appelons « praxéologie nomologique ».

### 1. DETERMINANTS METHODOLOGIQUES

L'effort, dans cette section, consiste à mettre en perspective, dans une logique phénoménologique par contextualisation les contours de la théorie de l'énonciation et la perspective actantielle.

#### 1.1. Contours de la théorie de l'énonciation

On attribue la paternité de la théorie de l'énonciation à Emile Benveniste. Cet auteur définit l'énonciation comme la mise en fonctionnement de la langue par l'acte individuel d'utilisation. Selon Benveniste, cet acte met en branle la réalisation verbale, la conversion

individuelle de la langue en discours et la sémantisation. De ce point de vue, peut-on dire avec Sungdo Kim, qu'elle suppose la présence du matériel signifiant, la participation des utilisateurs du langage et la réalité extralinguistique à quoi se réfèrent les séquences des signes produits dans le contexte. Pour cet auteur, la théorie de l'énonciation repose donc sur la subjectivité dans le langage, le dialogisme ou l'intersubjectivité, la référence et la prédication (Kim, 1996).

La subjectivité renvoie au fait qu'en produisant un énoncé, le sujet se pose en locuteur et exprime son sentiment d'être lui-même et ce, par des indices spécifiques de la langue. La dialectique dans le « je-tu » s'explique par cette expérience de la subjectivité qui transcende la totalité des expériences qu'il a vécues et qui assure la permanence de sa conscience. C'est le « champ positionnel du sujet ». L'intersubjectivité met en lumière l'idée selon laquelle tout dialogue est allocution et suppose, partant, un allocutaire. La référence, quant à elle, renvoie au fait que la langue est toujours utilisée pour exprimer un certain rapport au monde car elle tente toujours de coller la réalité aux choses. Enfin, la prédication réfère au fait que l'énonciation décrit les nouvelles représentations en modifiant les représentations mentales (Kim, 1996).

## **1.2. Ancrage en contexte**

Par « ancrage en contexte », nous entendons mettre en lumière les éléments du cadre énonciatif, les partenaires de la communication concernés ainsi que la situation de communication en étude.

### **1.2.1. Eléments du cadre énonciatif**

La théorie de l'énonciation, on l'aura compris, insiste sur la présence de l'homme dans la langue. Elle distingue entre énonciation et énoncé. Cette énonciation est l'acte individuel par lequel le sujet transforme la langue en discours tandis que l'énoncé est le produit de cet acte. Comme qui dirait, l'énonciation est l'action de produire un discours tandis que l'énoncé est le discours produit par le sujet.

Dans cette perspective, analyser le discours consiste à rechercher les traces du locuteur en face de l'allocutaire. De la sorte, énoncer équivaut à se positionner par rapport à un allocutaire. En effet, selon Emile Benveniste, l'énonciation permet au locuteur d'exprimer sa vision du monde. Et pour y parvenir, le locuteur recourt aux objets du monde pour permettre à

son interlocuteur de pouvoir interpréter cette vision du monde. Il recourt, pour ainsi dire, aux « indices de coréférence » (Benveniste, 1966).

Dans le cadre de cette étude, nous prenons l'énonciation au sens que Catherine Kerbrat Orecchioni lui attribue, celle de « énonciation étendue ». Selon Orecchioni, dans cette perspective, l'énonciation vise à « décrire les relations qui se tissent entre l'énoncé et les différents éléments constitutifs du cadre énonciatif » (Charaudeau & Maingueneau, 2002). De la sorte, l'analyse du discours considère essentiellement deux paramètres, à savoir : les partenaires de l'échange et la situation de communication (Charaudeau & Maingueneau, 2002).

In fine, notre analyse du discours fait un focus, d'une part, sur ce que les co-énonciateurs ont sélectionné et précisé peu à peu et, d'autre part, ce qu'ils ont mis de côté et ce, dans une perspective dialectique intrinsèque, pour déterminer leur positionnement stratégique.

### **1.2.2. Partenaires de la communication**

L'Accord-cadre en étude met en situation de communication deux sujets de droit international. Il s'agit du Saint-Siège et de la République Démocratique du Congo. La première partie prenante est représentée par l'Archevêque Paul R. Gallagher, Secrétaire pour les relations avec les Etats et la seconde, par Monsieur Raymond Tshibanda N'Tungamulongo, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale.

#### ***a) Le Saint-Siège***

L'expression « Saint-Siège » est polysémique. Elle renvoie à une personne à la fois physique et morale. Elle désigne, selon le Code de Droit Canonique, non seulement le Pontife-Romain en tant que successeur de l'Apôtre Pierre et chef de l'Eglise universelle mais aussi l'ensemble des organes du gouvernement pontifical : la Secrétairerie d'Etat, le Conseil pour les affaires publiques de l'Eglise et les autres Instituts de la Curie romaine (CIC, 1983). Dans les relations diplomatiques, l'expression désigne également le Porte-parole de la Cité du Vatican. La littérature relative au jeu de la scène internationale confère au Saint-Siège une personnalité juridique qui lui permet d'être partenaire des relations diplomatiques, quoi qu'il ne soit pas un Etat en tant que tel, puisque ne poursuivant pas d'objectifs politiques et économiques (NOUAHILAT, 2006). Voilà pourquoi on dit de lui qu'il est un « Etat souverain *sui generis* » ([www.docstore.ochcr.org](http://www.docstore.ochcr.org)), car sa souveraineté est inhérente à sa nature et indépendante de toute autorité ou juridiction. En effet, il entretient de relations diplomatiques avec 177 Etats et participe, en qualité d'observateur permanent, aux travaux de l'organisation des Nations Unies

et des institutions spécialisées du système des Nations Unies et diverses organisations intergouvernementales de caractère universel ou régional

Au regard de ce qui précède, on peut déduire avec Jean-Claude Matumweni, du point de vue communicationnel, que le « Saint Siège » est un « méga-énonciateur » (Matuwani, 2020). En effet, en plus de ce que l'expression renvoie à la fois à la personne du Saint-Père et aux services de la Curie romaine, le texte de l'Accord-Cadre désigne expressément la CENCO comme pouvant agir comme acteur au nom du Saint-Siège. Ceci apparaît à travers la notion d'« Accords spécifiques » que le gouvernement congolais doit négocier avec elle.

### ***b) La République Démocratique du Congo***

Le texte de l'Accord-cadre revient à plusieurs reprises sur l'expression « La République Démocratique Congo » pour désigner la seconde partie prenante. Contrairement au Saint-Siège qui apparaît comme un « méga-énonciateur » - puisque l'expression est polysémique à la source comme dans son déploiement à travers le texte - la partie prenante République Démocratique du Congo est désignée, *in radice* comme *in fine*, par une expression unique, « La République Démocratique du Congo ». De là vient, communicationnellement parlant, qu'elle est un énonciateur unique.

De fait, alors que dans la dynamique du texte de l'Accord-cadre, une seule expression est employée pour désigner la RDC comme partie prenante, celle référant au Saint-Siège engage, dans l'engrenage, le Saint-Siège lui-même et la CENCO.

### **1.2.3. Situation de communication**

Les théoriciens de l'énonciation voient dans le vocable « situation de communication » les éléments spatio-temporels, le contexte sociohistorique ainsi que la nature du canal.

Or selon Hichem Khadem ([www.tele-ens.univ-kenchela](http://www.tele-ens.univ-kenchela)), ce que Dominique Maingueneau résume sous ce vocable « situation de communication » synthétise tout le processus d'analyse énonciative qui, en réalité, comprend les étapes suivantes : le repérage du locuteur, la détermination du contexte d'énonciation et l'identification du destinataire.

Le repérage du locuteur consiste à répondre à la question de savoir par quels moyens le locuteur inscrit sa présence dans le discours. La détermination du contexte de l'énonciation réfère aux circonstances de temps et de lieu de l'énonciation tandis que l'identification du destinataire répond à la question de savoir à qui le locuteur s'adresse, ce qu'il vise à travers l'énoncé et quel contenu de l'énoncé médiatise son énonciation.

De là vient qu'une analyse du discours met en lumière la manière dont ces étapes, mieux cette spirale, sont/est mise(s) en musique dans l'énoncé pour traduire l'intention communicative en « visée énonciative » des partenaires de communication.

#### *a) Les éléments spatio-temporels*

Il ressort, à la lecture de l'Accord-cadre entre le Saint-Siège et la RDC, que cet instrument juridique a été signé le 20 mai 2016 à la Cité du Vatican. Mais l'échange des instruments juridique n'est intervenu que le 17 janvier 2020.

L'histoire récente de la RDC renseigne, par ailleurs, que cette signature que la signature est intervenue dans une période où des voix s'élevaient contre le pouvoir en place. En toile de fond, la contestation d'une éventuelle violation de la constitution en perspective par effet de « glissement »<sup>1</sup> et de la probable représentation du président de la République alors au pouvoir, Joseph Kabila.

Inversement, l'échange des instruments juridiques intervient dans un contexte où, l'hypothèse de violation de la constitution a été écartée. Les élections ont eu lieu en 2018. Mais il y a un bémol : le rapport de la mission d'observations de la CENCO quant à ce, a plébiscité vainqueur un candidat autre que celui qui est à la tête du pays, en l'occurrence Félix-Antoine Tshisekedi. C'est ce dernier qui ratifie l'Accord-Cadre entre le Saint-Siège et la RDC avec le Cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'Etat, accompagné de Mgr Paul-Richard Gallagher, Secrétaire chargé de relations avec les Etats, celui-là même qui est le signataire de l'Accord-Cadre en face de Raymond Tshibanda.

#### *b) Les déterminants socio-historiques*

Les déterminants socio-historiques sont de divers ordres. Ils sont du registre du droit, de l'histoire et de la praxis diplomatique.

Juridiquement parlant, l'Accord-cadre fait explicitement référence au Code de Droit Canonique ainsi qu'aux textes du Concile Vatican II pour le compte du Saint-Siège, et à la Constitution congolaise, pour le compte de l'Etat Congolais. Le problème, pour les deux partenaires, c'est qu'il n'y a pas un cadre juridique formel global qui harmonise les relations depuis des années (Cf. Préambule). En revanche, le document renvoie implicitement les deux partenaires de la communication à la Charte de San Francisco, qui détermine les libertés fondamentales. Un tel élargissement, par voie d'inférence, a des conséquences sur notre

---

<sup>1</sup>Ce concept renvoie au fait de dépasser les délais constitutionnel en RDC.

analyse. Et comme de raison, il met en application l'idée célèbre de Paul Watzlawick, qui subordonne la compréhension d'un phénomène en étude - pour notre cas, le compromis politique (Accord-cadre) - à l'élargissement de son champ d'observation jusqu'à y inclure le contexte de production d'une part, et à la saisie des réseaux de relations qu'il y a entre le fait (compromis politique) et le cadre dans lequel il s'insère : les relations internationales (Quéré, 1984).

Historiquement traitant, les deux sujets de droit international ont connu des moments de quac. Parmi ces moments, le plus frappant reste le fameux vent de la zaïrianisation. Il s'agit là d'un évènement qui a entraîné l'expropriation du patrimoine de l'une des parties, en l'occurrence l'Eglise, entendez le Saint-Siège (Art. 17).

Enfin, en matière de la praxis diplomatique, il y a un horizon téléologique : les deux sujets de droit international veulent harmoniser leurs relations sur des points précis : l'éducation (Cf. Art.12§1, 14, 16, §2), la santé ainsi que les affaires (Cf. Art.15-18).

### *c) Nature du canal*

Les partenaires de la communication, deux sujets du droit international en étude, prévoient deux canaux de communication pour alimenter les relations qui les régiront désormais : la **législation**, qui ne peut se faire que par écrit (texte) et la **diplomatie**, qui mobilise concomitamment ou par intermittence le verbal (discours oral ou écrit), le non verbal (la mimique, la proxémique et la kinésique (cf. Art. 20-21).

### **1.3. Apport du modèle actantiel**

On doit ce modèle à Algirdas Julien Greimas (1996. [www.tele-ens-univ-kenchella](http://www.tele-ens-univ-kenchella)). Cet auteur met sur pieds trois paires de catégories actanciennes : Sujet-objet, Destinateur-Destinataire et Opposant-Adjuvant. Greimas considère comme « actant Destinateur », l'actant souverain, source et garant des valeurs qui transmet ces valeurs par l'entremise de l'« actant Objet » à un « actant Destinataire » ; cette relation réfère à la *catégorie de communication*. Le Sujet - qui peut se confondre au Destinateur est détenteur d'une mission : acquérir l'objet, se con-jointre à lui ; on est alors dans *la catégorie de la quête*. Mais cette quête peut être contrariée par un actant appelé « Opposant » ou soutenu actant dénommée « Adjuvant » ; on est alors dans la *catégorie polémico-contractuelle* (Bertrand, [www.magarinos.com](http://www.magarinos.com)).

On voit, dès lors, que la catégorie de communication renvoie à une relation dont le point de jonction tient dans la symbolique de valeurs à garantir. On comprend aussi que la catégorie de quête réfère à une relation dont le point de jonction est l'objet à obtenir. C'est évident, enfin, que la catégorie polémico-contractuelle réfère à une relation dont le point de jonction est la faveur ou l'obstacle à la quête du sujet.

C'est cette dernière catégorie qui nous intéresse dans notre analyse. En effet, elle pose le problème d'anti-sujet qui, en raison du caractère intrinsèquement agonistique de notre texte, se convoque aisément dans le travail en présence. En effet, établissant une relation d'opposition avec le sujet, l'anti-sujet induit à des valeurs inscrites dans la sphère d'un anti-destinataire. De là découle la dynamique polémique qui est alors au cœur du processus narratif. On est, en fait, dans une situation où les deux actants se rencontrent, s'affrontent, soit de manière conflictuelle, soit – et c'est le cas pour notre analyse – de manière contractuelle (Bertrand. [www.magarinos.com](http://www.magarinos.com)).

## **2. ANALYSE DU CORPUS**

Dans cette section, résumons le corpus et l'appliquons à ce que nous appelons « astuce de positionnement nomologique dans le discours ».

### **2.1. Présentation du Corpus**

Le texte que nous analysons, il faut le répéter, est l'« Accord-Cadre entre le Saint-Siège et la République Démocratique du Congo sur les matières d'intérêt commun ». Il engage, on l'aura compris, deux sujets de droit international : le Saint-Siège et la RDC. Il est donc de nature diplomatique. Le document compte 21 articles. Ces derniers sont encadrés par un préambule et deux signatures. Le préambule en détermine les motifs de rédaction et les deux signatures en attestent la dimension bilatérale. Le document aborde la question de la liberté de l'Eglise en matière d'activités apostoliques dans le contexte général et, de manière spécifique, dans les institutions pénitentiaires. Le texte traite également des questions réglementaires relatives aux modalités d'implantation et gestion de l'enseignement à tous les niveaux. On y trouve, enfin, des matières relatives au domaine de la santé ainsi que des questions patrimoniales et foncières.

### **2.2. L'énonciation comme astuce de positionnement stratégique dans le discours**

Notre effort consiste ici à résumer, dans le texte de l'Accord-cadre, les énoncés qui attestent la présence de construction d'un positionnement nomologique, praxéologique et axiologique

rationalisé. La rationalité dont il s'agit consiste dans l'aptitude du partenaire de la communication à se servir de l'autre comme sujet ou objet de l'énoncé co-construit. Il détruit, subséquemment, positionnement stratégique de l'autre pour en tirer profit en termes d'intérêts, d'affirmation de son identité et d'imposition de ses valeurs.

Nous mettons sur pied un protocole basé sur un tableau où sont perceptibles les signes - et +. Ces signes ont une valeur sémantique intrinsèquement dialectique. Le premier signe indique que le partenaire a détruit explicitement ou implicitement les arguments de son partenaire tandis que le second explique que l'affirmation positive sur le deuxième partenaire a fragilisé ce dernier jusqu'à lui faire perdre la posture pratique dans les discussions. Le tableau comprend une colonne qui reprend la variable indépendante et les lignes qui reprennent les variables dépendantes. La deuxième colonne reprend les partenaires de l'Accord avec leur marque stratégique à connotation sémantique intrinsèquement dialectique et la troisième indique le meilleur stratège.

#### a) Analyse

**Figure 1 : Grille d'analyse**

Les attributions nomologiques en termes de garantie	Par qui ?		Qui gagne ?
	Saint-Siège	RDC	
Gestion d'une partie importante de la population (préambule)	-	+	Saint-Siège
Reconnaissance de la personnalité juridique à caractère public (Art. 2,3, 4)	-	+	Saint-Siège
Acquisition, administration, gestion, protection et aliénation du patrimoine (Art. 3,4, 6, 9, §1, 2,3 et 5, Art.10, 14, 15)	-	+	Saint-Siège
Avantages diplomatiques (Art.5)	-	+	Saint-Siège
Autonomie de gestion du personnel (Art. 7, 8)	-	+	Saint-Siège
Subventions (Article 16, 17)	-	+	Saint-Siège
Immixtion dans les services réciproques (Art. 12, 14, 18)	-	+	Saint-Siège

Source : Auteur

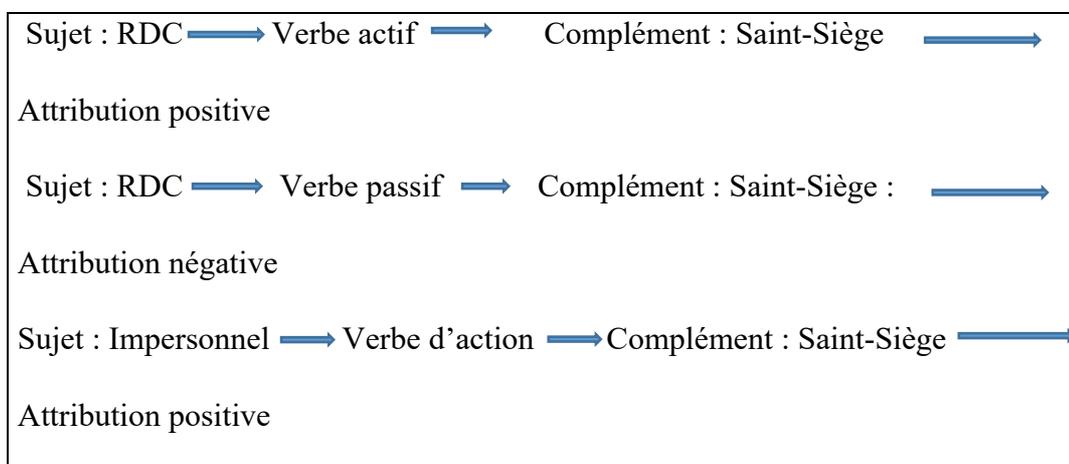
## Commentaire

Notre corpus est de 21 articles auxquels il faut ajouter le préambule et la signature. Dans ce tableau, sur ces 21 articles, il y a 18 qui réfèrent à aux intérêts concurrents. Sur toutes les lignes, c'est le Saint-Siège qui a obtenu des garanties.

### b) Interprétation

Pour obtenir des garanties en termes d'intérêts, le Saint-Siège s'est servi de la RDC - et celle-ci l'a endossé, puisqu'il s'agit d'un Accord - tantôt comme sujet des énoncés avec des verbes actifs, tantôt comme objet et, dans ce cas, avec des verbes passifs, et inversement. Les attributions positives - qui résultent de la combinaison entre RDC, sujet d'un verbe actif et le Saint-Siège, objet de ce verbe - donnent grammaticalement le Saint-Siège comme objet de la construction de l'énoncé. Mais l'attribution intrinsèque de l'énoncé, mieux la représentation nomologique qui en découle dépossède la RDC de ses intérêts et fait du Saint-Siège le sujet tous les intérêts et donc le titulaire de tous les droits qui découlent de l'accord, et inversement. De plus, les formulations neutres deviennent des adjuvants à la posture conquise par le Saint-Siège. Les énoncés sont alors du type sous-jacent au débat sur les énoncés sans énonciateurs (Charaudeau & Maingueneau, 2002). Le Saint-Siège est, en fait, un sujet focalisateur qui engage un procès de perception sur un objet focalisé. La stratégie serait pour ainsi dire celle du « sujet énonçant » de Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau (2002). De sorte que le schéma de l'hypothèse ou « le programme narratif » (Bertrand, [www.magarinos.com](http://www.magarinos.com)) serait le suivant :

**Figure 2 : Programme narratif**



Source : Auteur

### 3. PRAXEOLOGIE NOMOLOGIQUE

Le schéma ci-haut évoqué nous fournit des repères pour ce que nous convenons d'appeler « praxéologie axiologique ». La question se pose en termes de passage de l'intérêt conquis au discours comme lieu de préservation de l'identité.

Nous nous mettons ici sur les traces par Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau, qui évoquent la notion de « ethos », dans leur *Dictionnaire d'Analyse du discours*(2002). Dans ce document, ces auteurs réfèrent la notion à « l'image de soi que le locuteur construit dans son discours pour exercer une influence sur son allocataire ». Ces auteurs précisent qu'en pragmatique, chez Emile Ducrot, la notion de « ethos » désigne l'image de soi rattachée au L, locuteur en tant que tel », par opposition au sujet empirique situé dans le langage. Dominique Maingueneau, en particulier, infléchit la réflexion sur l'« ethos » dans une perspective institutionnelle. L'auteur pense que, pour légitimer son dire, l'énonciateur s'octroie une posture institutionnelle. La notion de « ethos » se définit alors en relation avec la celle de scénographie. Et comme de raison, l'image discursive de l'énonciateur se déploie à travers des stéréotypes et l'arsenal des représentations sociales qui déterminent son efficacité dans une culture donnée (Charaudeau & Maingueneau, 2002).

Les stéréotypes figurant dans le texte que nous analysons sont d'abord du registre du **droit**. Le Saint-Siège assied son identité et son positionnel discursif sur fond de deux textes de base : les documents du Concile Vatican II et le Code de Droit Canonique. Ces fondamentaux se répercutent dans texte de l'Accord-cadre à travers plusieurs notions : la reconnaissance de la personnalité juridique à caractère publique de l'église catholique (Art.1) et de ses institutions (Art. 3), la CENCO (Art.4, 2), la compétence exclusive de l'église sur les normes canoniques en matière de création, modification et suppression d'institutions ecclésiastiques (Art.4), la décision exclusive de l'église en matière d'affectation du patrimoine, le régime d'information en cas de modification de la circonscription ou de réaffectation de lieu de culte (Art.4, 6. §3), l'exclusivité catholique en matière de jugement sur l'opportunité de construire de nouvelles églises (Art. 10 §2-3), le régime desubordination en cas de nominations d'un prêtre à un poste de service public (Art. 6, §3), la garantie de maintien de relation entre l'église locale et le Saint-Siège ainsi que les membres des autres conférences épiscopales (Art.5,§1 ), la garantie du respect des insignes religieux (Art. 6, §1) , le régime d'exclusivité dans les nominations ou transferts d'un évêque (Art. 7 § 1-2), le secret de confessionnal et de l'état de vie des religieux (Art.8 §3-4), l'acquisition et l'aliénation des biens matériels (Art. 9), la liberté de créer et de

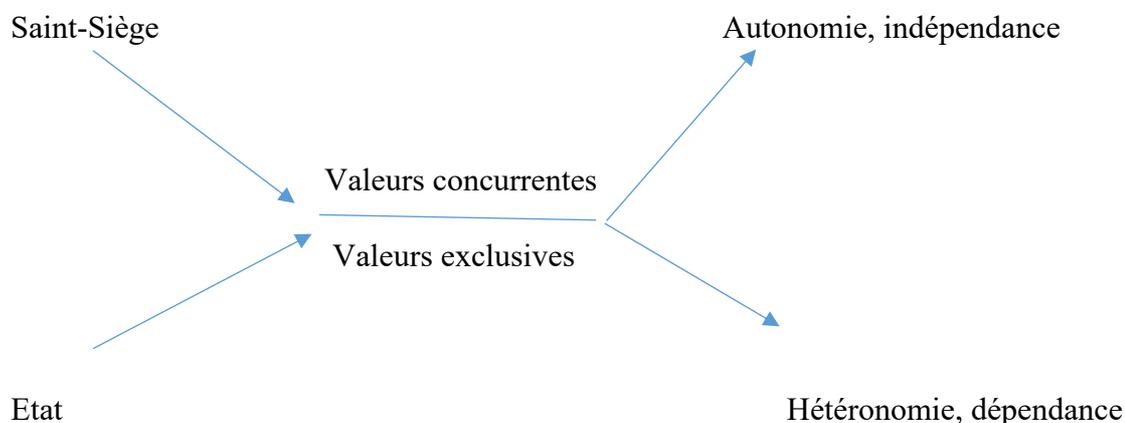
gérer des écoles ainsi que d’enseigner la religion à tous les niveaux (Art.14), la liberté d’exercer des activités de bienfaisance et d’assistance sociale (Art.15).

Du côté de la RDC, ces stéréotypes s’articulent autour de la valeur fondamentale qu’est la constitution. Cette notion se répand dans le texte aux mêmes lieux que ceux du Saint-Siège. Seulement, la dynamique est telle que la RDC occupe la posture basse : elle doit reconnaître ou garantir ou accorder des droits (Art.2, 3, 5, 6, 11, 11, 13, 14, 15, 18), accorder des faveurs (Art. 5, §2 ; 9, 14§3 ; 17) et constater ou subir les effets d’un régime d’information (Art. 7,8).

Les stéréotypes sont, ensuite, du registre de **valeurs sous-jacentes**. Les valeurs dont il est question sont celles de *religion* et *laïcité*. Ces valeurs se répercutent dans tout le texte. Du côté du Saint-Siège, elles transparaissent dans les notions de la liberté religieuse, de culte d’identité religieuse (Préambule, Art.2, 6,14) et la récurrence de la citation des personnes physiques ou morales dans le texte : Saint-Siège, CENCO, abbayes, circonscriptions ecclésiastiques, diocèses, archidiocèses, abbayes, séminaires, évêques, religieux, instituts de vie consacrés). La valeur de laïcité, qui est associée à ces notions, ne sert que de tremplin pour le Saint-Siège. Du coup, du côté de l’Etat, la valeur de laïcité, qui est fondamentale, ne se déploie que sous des formes implicites. Seuls les termes « indépendance » et « autonomie » - qui sont d’ailleurs concurrents avec le Saint-Siège - en rendent explicitement compte.

Nous avons donc affaire à une figure d’anti-sujet : le Saint-Siège prend la RDC comme objet de quête et inversement. Seulement, le Saint-Siège joue à une rationalité discursive subtile telle qu’il vole la vedette à la RDC. Le schéma de quête serait sinon est, en réalité, dans la figure suivante :

**Figure 3 : Schéma de quête**

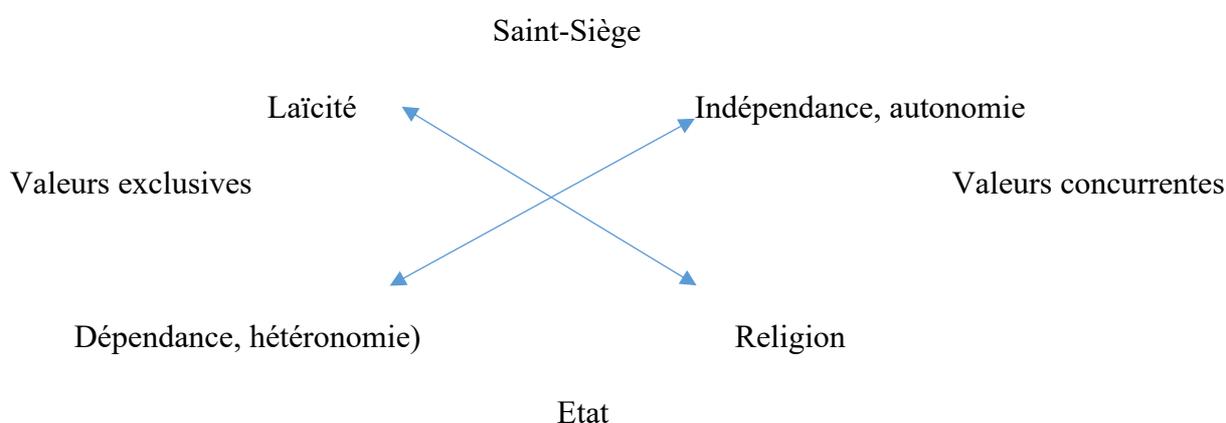


Source : Auteur

## Commentaire

De ce schéma, il découle que le Saint-Siège a misé sur les valeurs concurrentes pour agencer son discours. Il en a résulté qu'il a acquis plus d'autonomie et d'indépendance que la RDC. Inversement, la RDC a été prise au piège des valeurs exclusives. Ce qui a fait qu'elle a cédé ses prérogatives, au point de devenir quasi dépendante et hétéronome vis-à-vis du Saint-Siège. On aurait sinon affaire au carré sémiotique<sup>2</sup> du genre ici-bas, attendu que la dépendance et l'hétéronomie résultant de l'Accord-cadre ne sont qu'implicites.

**Figure 4 : Carré sémiotique**



Source : Auteur

## Commentaire

On voit tout de suite que, la notion « d'hétéronomie et de dépendance » ne sont point évoquées dans le texte. Mais en réalité, l'objet de quête du Saint-Siège était de négocier une posture où les valeurs d'autonomie et d'identité de l'Eglise soient mieux affirmées. Pour ce faire, il fallait établir une relation subtile en opposant les explicites *indépendance, autonomie* aux implicites *dépendance, hétéronomie*.

## Conclusion

L'accord-cadre entre le Saint-Siège et la RDC est un texte de nature diplomatique et de la catégorie polémico-contractuel. L'intérêt de l'analyse d'un tel texte tient dans le postulat selon lequel la maîtrise du langage rend efficace l'affirmation de l'identité et des valeurs d'un partenaire de communication et en fait prévaloir les intérêts.

<sup>2</sup>L'inspiration de ce schéma nous vient de Paillé P. & Muchielli A. (2021). Analyses qualitatives en sciences humaines et sociales. Paris. Armand Colin.

A travers les soubassements de la théorie de l'énonciation et du modèle narratif qui met en exergue la notion d'anti-sujet, nous avons découvert, en utilisant la technique d'analyse par contextualisation, que dans un contexte de négociation où, en réalité, chaque partenaire prend l'autre comme objet de quête, l'intelligence stratégique du discours politique consiste dans la subtilité de la praxéologie axiologique des partenaires de la communication. Cette notion renvoie à la capacité de construire un discours cachant derrière des expressions explicites à connotation concurrente des implicites stratégiques à connotation exclusive. Pour preuve, alors que la base de la négociation affirmée aux préambules du texte de l'Accord-cadre que nous analysons donne comme explicites le *couple religion- laïcité* et les notions de *indépendance-autonomie*, la rationalité stratégique a consisté, pour le Saint-Siège, à miser sur les implicites *dépendance* et *hétéronomie* pour affirmer ses intérêts, ses valeurs et son identité et ainsi ruiner ceux de la RDC.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Bertrand D.** Eléments de narrativité. [www.magarinos.com](http://www.magarinos.com).
2. **Charaudeau P. & Maingueneau D. (2002).** Dictionnaire d'analyse du discours. Paris. Seuil. 2002.
3. **(1983).** Code de Droit Canonique.
4. Convention relative aux droits de l'enfant. [www.docstore.ochcr.org](http://www.docstore.ochcr.org).
5. **De Geest D. (2003).** La sémiotique narrative d'A. J. Greimas. [www.imageand](http://www.imageand).
6. **Greimas A. J. (1996).** Eléments pour une interprétation du récit mythique. En hommage à Lévi-Straus : Communication, numéro 8
7. **Khadem H.** Théorie de l'énonciation (linguistique). Cours. [www.tele-ens-univ-kenchella](http://www.tele-ens-univ-kenchella).
8. **Matuweni, J. (2020).** Communiquer par temps de Covid-19 au risque de la dissonance. Covid-19 et communication. Soigner par le social : Cahiers Congolais de Communication 2019-2020, volume 3 numéro 3.
9. **Nouailhat Y.-H. (2006).** Le Saint-Siège, l'ONU et la défense des droits de l'homme sous le pontificat de Jean-Paul II : Relations internationales, volume numéro 127. [www.cairn.info](http://www.cairn.info).
10. **Pailé P. & Muchielli A. (2012).** Analyse qualitatives en Sciences humaines et sociales. Paris. Armand Colin.
11. **Queré L. (1984).** L'oubli de la communication dans les sciences de communication. Réseaux, volume 2, numéro 8.
12. **Kim S. (1997).** Benveniste et le paradigme de l'énonciation. : Discours, Enonciation et Intersubjectivité : Emile Benveniste, 20 ans après. Revue des linguistiques de l'Université. Paris- Ouest, Nanterre La défense, volume 9.